

PLAN D'ACTION 2026

Appel à projets Chaires industrielles Édition 2026

Liste des projets sélectionnés :

Acronyme et titre du projet	Coordinateur / Coordinatrice
CEPA – Propulsion électrique cryogénique pour l’aviation : vers des chaînes de motorisation supraconductrices fiables	Matthias PREINDL
HERACLES – IA Physiquement Ancrée pour la Robotique Collaborative et l’Automatisation Industrielle	Vincent BONNET
LIGHT4Q – Technologies Lasers Industrielles haute Performance pour le Quantique	Giorgio SANTARELLI
OPTIMAT – Optimisation des propriétés mécaniques par contrôle de microstructures pour les procédés additifs	Nicolas SAINTIER
ORACLE – Outil microfluidique Reconfigurable Automatisé pour le Cycle du combustibLE	Fabrice LAMADIE
PAILOT – Intelligence Agentique Probabiliste pour les Opérations à Horizon Long dans le Voyage	Pietro MICHARDI
PEPTIM – Plateforme d’Etude des PepTides Issus du Microenvironnement tumoral, de la découverte aux applications thérapeutiques	Patrick BLANCO
SEALGRID – Solutions d’étanchéité en élastomère pour la fiabilité à long terme des réseaux isolés au gaz	Pierre-Yves LE GAC
STREAM2 – Suivi intelligent, évaluation en temps réel et modélisation en métallurgie des procédés	Marc BERNACKI
UMAI – Intelligence artificielle multimodale à très faible consommation avec réseaux de neurones à impulsions	Jean MARTINET
VIBES – Contrôle et atténuation des VIBrations dans les structures aérospatialeES	Guilhem MICHON

Liste complémentaire :

Acronyme et titre du projet	Coordinateur / Coordinatrice
1- PALHYNCA – PALiers HYdrodynamiques – Nouvelles Conceptions pour des applications Aéronautiques	Jean BOUYER
2- Protect'O – Les enjeux globaux de la protection des eaux	Séverine LE FAUCHEUR

Ces projets issus du processus de sélection font l'objet de vérifications administratives et financières par l'ANR, principalement liées à la compatibilité/régularité des aides au regard de la réglementation européenne. Les décisions de financement sont donc conditionnées par les résultats de ces analyses et vérifications et sont matérialisées par la signature de conventions attributives d'aide entre l'ANR et chacun des bénéficiaires (personnes morales récipiendaires des subventions) ou par la notification des actes attributifs à ceux-ci.